



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2026



OBJET : Adoption du Budget Supplémentaire 2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	10

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le deux juin, s'est réuni le vingt-cinq juin deux mille vingt-six sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Françoise SIRE, Madame Nathalie KLEINBOURG, Madame Maroussia ERMENEUX, Madame Simone ROQUES, représentant le Conseil Municipal

Madame Martine NELLEAU, Madame Emaline BAREAU, Monsieur Hamid ZAIR, Monsieur Khalid KARIMI, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Etaient excusés :

Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Michèle BELLAICHE, Madame Béatrice LE BLAY

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20260625-9-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 25 juin 2026,

VU la délibération n°2 du 17 février 2026, portant adoption du budget primitif de la Caisse des Écoles pour l'année 2026,

VU la délibération du 25 juin 2026, portant sur l'affectation du résultat.

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de reprendre, dans le budget 2026, les résultats antérieurs ainsi que de prendre en compte de nouvelles inscriptions budgétaires,

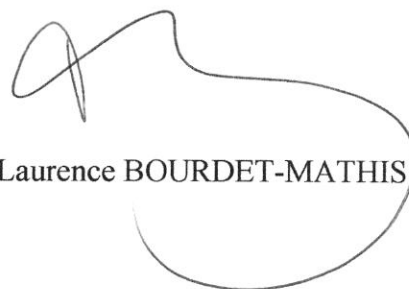
DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter le budget supplémentaire de la Caisse des Écoles de Levallois pour l'exercice 2026, arrêté en équilibre :

- En Section de Fonctionnement à 1 652 842,27 €
- En Section d'Investissement à 55 738,49 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles